



PAR COURRIEL

Québec, le 16 décembre 2024



N/Réf. : 91480

Objet : Votre demande d'accès aux documents

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 21 mai dernier, laquelle est ainsi libellée :

« En référence à la réponse fournie à la question 11 des renseignements généraux lors de l'étude des crédits 2024-2025, veuillez nous fournir la ventilation détaillée (description de l'achat, quantité, fournisseur, etc.) des sommes dépensées entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024 pour :

- Mobilier de bureau et ameublement;
- Décoration et embellissement. »

Vous trouverez ci-joint le document détenu par le Secrétariat du Conseil du trésor concernant votre demande.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

Original signé

Maxime Perreault
Responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels

p. j.

Mobilier de bureau et ameublement

Fournisseurs et descriptif de l'achat	Montants avant taxes
9229-9304 Québec inc.	
Acquisition mobilier	7 361,00 \$
Ameublements Tanguay	
Acquisition mobilier	1 104,99 \$
Acquisition mobilier	4 646,18 \$
Acquisition mobilier	904,99 \$
Banque Nationale - Mastercard	
Achat accessoires	107,49 \$
Achat accessoires	15,00 \$
Achat accessoires	691,97 \$
Achat microphones (salle de réunion)	319,97 \$
Achat accessoires	349,50 \$
Achat accessoires	181,00 \$
Acquisition appareils sanitaires	1 200,00 \$
Quincailleries diverses, salle de bains - 1	114,00 \$
Quincailleries diverses, salle de bains - 2	12,00 \$
Quincailleries diverses, salle de bains - 3	224,98 \$
Acquisition mobilier – 1	588,93 \$
Acquisition mobilier – 2	915,00 \$
Acquisition mobilier – 3	2 865,00 \$
Acquisition mobilier – 4	147,00 \$
Best Buy Canada Ltd	
Achat accessoires	1 412,25 \$
Bouvier Électronique inc.	
Acquisition de 5 téléviseurs - salles de réunion "Teams"	4 468,70 \$
Buropro Citation inc.	
Acquisition mobilier - 1	14 061,59 \$
Acquisition mobilier - 2	19 887,29 \$
Ciot Québec inc.	
Acquisition appareils sanitaires	4 732,62 \$
Consulis Environnement de bureau inc.	
Achat accessoires	763,00 \$
Entreprises Faberco inc., Les	
Acquisition et installation de mobilier – 1	6 501,33 \$
Acquisition et installation de mobilier – 2	9 958,52 \$
Acquisition et installation de mobilier – 3	5 211,25 \$
Mab Profil inc.	
Acquisition de mobilier - usagé	9 177,50 \$
Mobilier de Bureau MBH inc.	
Acquisition de mobilier - usagé	9 141,00 \$
Présent importateurs ltée, Le	
Achat accessoires	4 211,55 \$
Quincaillerie Richelieu ltée	
Achat accessoires	233,91 \$
Société québécoise des infrastructures (SQI)	
Acquisition mobilier (bureau gouvernemental partagé)	79 026,05 \$
Teknion Roy & Breton inc.	
Acquisition et installation de mobilier	57 607,50 \$
Acquisition mobilier	374,70 \$
Uline Canada Corporation	
Livraison accessoires	2 226,93 \$
Total général	250 744,69 \$

Décorations et embellissement

Fournisseurs et descriptif de l'achat	Montants avant taxes
Encadrements Ste-Anne	
Achat accessoires	221,91 \$
Amazon.com.ca, inc.	
Achat de matériel de bureau	55,16 \$
Banque Nationale - Mastercard	
Achat accessoires – 1	960,28 \$
Achat accessoires – 2	120,53 \$
Achat accessoires – 3	145,9 \$
Achat accessoires – 4	1839,99 \$
Canac	
Achat accessoires	228,90 \$
Folia Design inc.	
Achat accessoires	9455,00 \$
Total général	13 027,67 \$

AVIS DE RE COURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c. A-2.1.

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art.137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

525, boul. René-Lévesque Est
Bureau 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9

Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

500, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 18.200
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : **1-888-528-7741**

Courrier électronique : ca.i.communications@ca.i.gouv.qc.ca

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les trente jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de trente jours (art. 135).